



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt/fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Contre le démantèlement de la Mutualité Fonction Publique Services (MFPS) **pour le maintien des emplois et des services de proximité**

La Mutualité Fonction Publique est l'Union de 34 mutuelles de fonctionnaires.

Elle représente 4,7 millions d'assurés et 9 millions de bénéficiaires.

Elle gère le régime obligatoire de sécurité sociale des agents de la Fonction Publique de l'état, détermine et gère leur complémentaire en santé et en prévoyance et des prestations sociales interministérielles comme le chèque vacances, l'aide à l'installation du personnel de l'état, l'aide ménagère à domicile des retraités, par l'intermédiaire de l'union technique MFP Services.

Le mouvement mutualiste dans la fonction publique est au cœur d'enjeux :

- La diminution de la part de la sécurité sociale dans le financement des dépenses de santé et le déport massif des dépenses vers les complémentaires prennent les mutuelles en sandwich. Car si le gouvernement se désengage d'un côté, il contraint de l'autre les mutuelles à accompagner ces mesures gouvernementales.
- Les réformes de l'état et son lot de restructurations, le vieillissement de la population et la réduction drastique des effectifs de fonctionnaires ont aussi leur lot de conséquences.
- Les aides de l'état au financement de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires sont aujourd'hui en débatet déjà les mutuelles sont invitées à rembourser les rémunérations des personnels publics mis à leur disposition.
- Les transpositions des directives européennes en matière d'assurance mises en oeuvre dans le nouveau code de la mutualité percutent leur fondement, leur organisation et fonctionnement.

Les restructurations internes pour faire face aux assurances sont en cours. Pour autant, rien ne défend les attitudes de ceux qui remettent en cause le service fédéral comme

- la Mutuelle Générale et la Mutuelle Nationale Territoriale qui créent leur propre structure de gestion du régime obligatoire et complémentaire,
- la MGEN qui par le biais de leur groupement d'intérêt économique (GIE chorégie) se retirerait de l'offre de services MFPS,
- le groupe Humavie(1) qui menace continuellement de se retirer de MFPS en créant sa propre structure,
- le groupe GIM(2) qui concurrence l'offre de services de MFPS.

1) Humavie : groupement de la Mutuelle Générale du Personnel et des agents territoriaux, Mutuelle Générale de l'Équipement et des Transports, Mutuelle des agents du ministère de l'Agriculture, Mutuelle des agents des eaux et forêts.

2) UGIM : groupement des mutuelles des impôts, du trésor, des douanes, de la centrale finances... de la justice.

L'avenir de la Mutualité Fonction Publique Services est un enjeu que la CGT relève dans l'unité du salariat privé - public.

Ensemble, la Fédération CGT des Organismes Sociaux et l'UGFF CGT dénoncent cette casse sociale.

- Elles refusent la fermeture de 34 sections locales interministérielles sur 94.

Ce sont les sections de moins de 10 salariés qui sont visées. Ce démantèlement du maillage territorial porte un coup d'arrêt au service de proximité offert aux assurés sociaux et aux adhérents des départements suivants : 01,04,05,07,08,09,10,15,16,23,26,27,28,32,37,39,43,46,47,48,52,53,55,58,61,70,79,81,82,85,87,8889,90.

- Elles excluent les licenciements d'au moins 309 salariés.

Ensemble ils agissent pour un projet alternatif porté par le comité d'entreprise (élaboré en collaboration avec des experts mandatés par le CE) pour :

- favoriser la qualité du service rendu par MFPS.
- travailler à un accord de préretraite national (FNE), des départs volontaires et une organisation plus rationnelle.
- garder le maillage territorial.
- permettre une réorganisation adaptée du siège.

Ce projet a obtenu l'adhésion des organisations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC.

- le 6 juin, le projet alternatif du Comité d'Entreprise présenté officiellement lors du comité d'entreprise extraordinaire est rejeté catégoriquement par l'employeur.
- le 29 juin, le Comité d'entreprise est consulté et se prononce contre la restructuration de l'employeur. **La MFPS**

passé outre et l'impose avec son lot de conséquences sociales,

- le 3 juillet, le Conseil d'administration de MFP Services vote à l'unanimité le plan de restructuration pour le siège et le réseau.

Ne laissons pas faire ! Cette restructuration doit être menée à terme pour avril 2007.

Pas de trêve estivale ! Le processus de concentration de la production n'est que la première étape du démantèlement du maillage territorial et du service de proximité offert aux fonctionnaires.

La fédération CGT des organismes sociaux et l'UGFF CGT appellent tous les personnels privés et publics à envoyer télégrammes, motions, pétitions aux membres du conseil d'administration de MFPS(3), pour refuser les 309 licenciements et la fermeture de 34 sections locales interministérielles

3) envoyer courrier à « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de MFP services » :

62, rue Jeanne d'Arc
75640 PARIS CEDEX 13

ou par mail : corinne.monnier@mfp.fr en précisant à l'attention des administrateurs :

en envoyant par exemple le texte suivant :

« En tant qu'adhérent de la mutuelle du trésor, je refuse les licenciements et les fermetures de SLI décidées par le conseil d'administration et demande que le projet des OS soit adopté. »

PS : MFP services est dirigé par Maurice Durantont par ailleurs vice président de la mutuelle du Trésor.